

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 DÉCEMBRE 2022**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020;
- Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique relatif à la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes;
- Considérant les besoins du service du parc automobile de procéder à la mise en place d'un nouveau système d'extraction des gaz d'échappement dans les locaux du garage des services municipaux;
- Considérant que la proposition de l'entreprise SACATEC située à 30, rue de la Malmaison ZAE de la Grande Couture 95 500 GONESSE est apparue comme économiquement intéressante pour la Collectivité et répond de manière satisfaisante à ses besoins ;

**DECIDONS**

**Article 1 :**

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la mise en place d'un nouveau système d'extraction des gaz d'échappement dans les locaux du garage des services municipaux avec la Société SACATEC située à 30, rue de la Malmaison ZAE de la Grande Couture 95 500 GONESSE.

**Article 2 :**

Le présent marché est conclu pour un montant de 38 134,21 € H.T (soit 45 761,05 € TTC).

Le marché est conclu pour une durée de livraison de 1 mois.

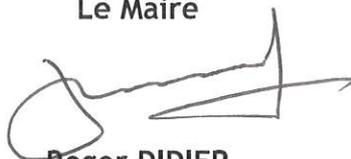
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2022.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 28 DÉCEMBRE 2022

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 26/01/2023  
Publié ou notifié le : 26/01/2023

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)  
Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_01_40
Objet :	Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la mise en place d'un nouveau système d'extraction des gaz d'échappement dans les locaux du garage des services municipaux avec la Société SACATEC située à 30, rue de la Malmaison ZAE de la Grande Couture 95 500 GONESSE.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2022-12-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20221228-D2023_01_40-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20221228-D2023_01_40-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_11999.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20221228-D2023_01_40-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	85.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 janvier 2023 à 16h33min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 janvier 2023 à 16h33min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 janvier 2023 à 16h46min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 janvier 2023 à 16h51min28s	Reçu par le MI le 2023-01-26

